

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° DN234

présenté par

Mme Pic, Mme Rabault, Mme Santiago et Mme Thomin

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

À la première phrase de l'alinéa 12, substituer au mot :

« agilité »

les mots :

« engagement ferme et sur le long terme de l'État vis-à-vis ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement déposé par le groupe Socialistes et apparentés vise à insister sur le fait que notre BITD ne souffre pas de problèmes capacitaires à produire, mais est en demande d'un engagement clair et durable de l'État sur la production du matériels. Le problème n'est pas « l'agilité » de notre BITD mais la confiance que l'État doit lui accorder à travers un engagement financier ferme et de long terme s'agissant des contrats conclus.